Image not found or type unknown

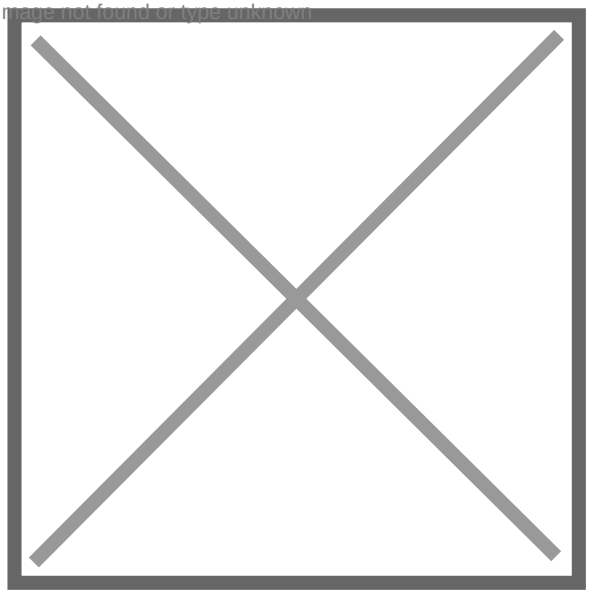

Primes annuelles et salaires

Par **memede**, le **19/05/2008** à **14:49**

bonjour,
Mon employeur decerne une prime annuelle a ses employés qui differe selon l'ancienneté et les niveaux hierarchiques de chacun.Mais le travail quotidien realisé par les 4 employés est le meme.
Ma question est double:a-t-il le droit de faire une difference de prime entre les employés, pour un employé au meme echelon et meme qualification dans une meme franchise.
Et doit-il montrer une transparences des sommes versées aux differents employées des franchises.
Merci de votre reponse.

Par **affairiste**, le **27/05/2008** à **13:21**

Bonjour,

La prime peut différer, si cela est réalisé sur des éléments objectifs, l'ancienneté est par exemple valable tout comme les niveaux hiérarchiques.

Les prud'hommes, seul, pouront juger de l'objectivité des éléments de base. Ils le feront au vu des preuves enmener par vous et votre employeur, il vous ait donc conseiller de vous procurer les sommes perçues par vos collègues.

Sans certitude, aucun devoir de transparence n'existe pour l'employeur.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés